

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 6 décembre 2022

*Mis en ligne :*

Vendredi 16 décembre 2022

*Nombre de Conseillers en exercice : 29*

Présents : 23  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

**Procurations de vote et mandataires :** M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

**Absents :** DORIA Anne

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2022-137 – Urbanisme : Zac Porte de Tizé – Avis de la commune sur le dossier d'évaluation environnementale**

Elu référent : G LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme et transition écologique en date du 6 décembre 2022,

Dans le cadre des études préalables à la création de la ZAC de la Porte de Tizé, future zone d'activités économiques intra-rocade située sur le territoire communal, l'avis de la commune sur le dossier d'évaluation environnementale est sollicité par Rennes Métropole.

Considérant les éléments de réponse apportés au dossier suite aux remarques et observations exprimées par le public lors de la concertation préalable dont le bilan a été approuvé par décision du Bureau Métropolitain N° B 22.270 en date du 7 juillet 2022.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :**

**DE DONNER** un avis favorable au dossier d'évaluation environnementale à être transmis à l'autorité environnementale pour avis ;

**DE FORMULER** les demandes suivantes et qui feront l'objet d'éventuelles réserves à l'approbation du dossier de création :

- Améliorer la desserte en transports en commun par l'augmentation de la fréquence de la ligne 83 (actuellement pas de desserte le mercredi après-midi, ni le samedi et dimanche, ni pendant les vacances scolaires) ;
- Prévoir d'aménager le boulevard d'Argentré en site propre pour le bus et pour un futur trambus dans la continuité des travaux de l'axe prioritaire N°5 à l'échangeur de Tizé dès 2025 et des travaux du Réseau Express vélo Acigné-Cesson au regard de l'augmentation du trafic automobile attendu ;
- Intégrer une étude de sécurité et de sûreté publique issue du décret du 24 mars 2011 dont les équipements seront inscrits au dossier de réalisation ;
- Compenser et proposer des solutions pour l'exploitation agricole « les Volailles du Pâtis du Moulinet » en lien avec l'arrêt de l'exploitation agricole des terres située à la Réauté ;
- Faire aménager en régie cette Zone d'activités économique (ZAE) par Rennes Métropole ;
- Créer un comité de pilotage associant les élus de la ville de Thorigné-Fouillard avec ceux de Rennes Métropole pour le choix des entreprises accueillies dans cette nouvelle ZAE ;
- Faire appliquer le référentiel Bas Carbone pour cette zone d'activités

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

